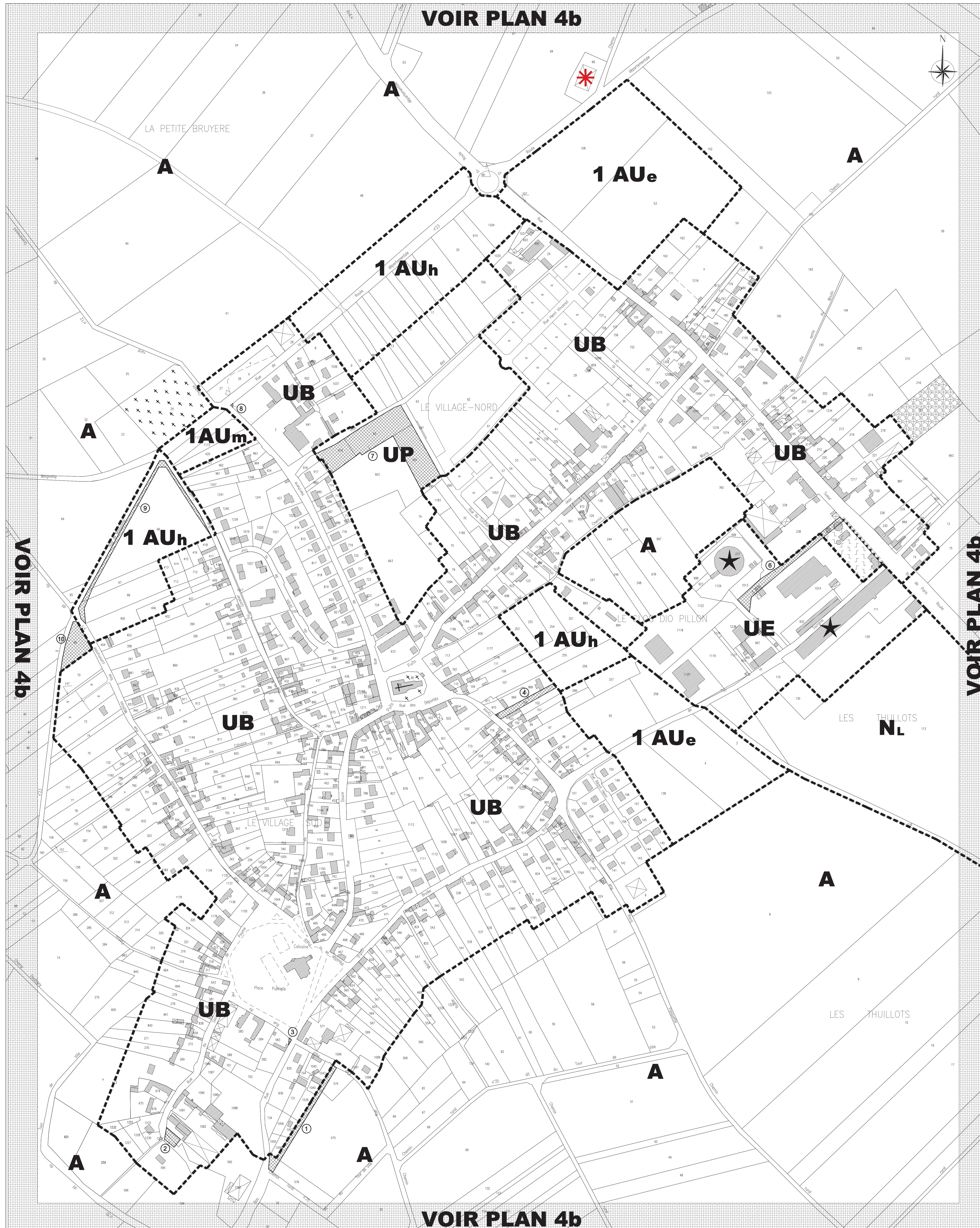




LEGENDE

- Limite de zone
- [Pattern] Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer, au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- [Star] Installation soumise au régime des installations classées (voir annexe "servitudes")
- [Pattern 1] Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme (voir plan de détail n°4d)
- [Pattern 2] Partie visible sur un autre plan
- [Pattern 3] Dispositions réglementaires particulières (implantation à l'alignement)
- [Pattern 4] Périmètre à l'intérieur duquel la délivrance d'un permis de construire est subordonnée à la démolition de tous les bâtiments et installations existants, en application de l'article L.123-1-5(10°) du Code de l'Urbanisme
- [Star] Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon l'article R.123-12 2° du code de l'urbanisme (L.151-11 du code en vigueur au 1er janvier 2016)

- UB** Zone urbaine mixte
- UE** Zone urbaine d'activités économiques
- UP** Zone urbaine d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- 1 AUe** Zone de développement futur destinée à l'accueil d'activités économiques, urbanisable de suite
- 1 AUh** Zone de développement futur à vocation principale d'habitat, urbanisable de suite
- 1 AUm** Zone de développement futur à vocation mixte, urbanisable de suite
- A** Zone agricole
- NL** Secteur à vocation de loisirs

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57 Fax : 03.44.45.04.25

Commune de
WAVIGNIES

**PLAN LOCAL
D' URBANISME**

Modification simplifiée n°3
Modification simplifiée n°2 approuvée le 23 mai 2018
Modification simplifiée n°1 approuvée le 30 mars 2015
Documents modifiés par la société Arval urbanisme

Approuvée le 13 mai 2019

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
30 MAI 2011

4c

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"

Echelle : 1/2000e